

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
DU BUDGET ANNEXE « ECOQUARTIER »

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUROS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie d'Auros, sous la présidence de Monsieur CAMON-GOLYA Philippe, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de présents : 15 Votants : 11 Exprimés : 11 Pour : 11 Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026

Date d'affichage de la convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026

Nombre de présents : DUCHAMPS Eric, LABAT Daniel, SABIDUSSI Isabelle, MARCHAL Colette, TATON Thierry, LEGLISE Jean-Pierre, DIONIS DU SEJOUR Edwige, TASSY Carole, DAUCHIER Carine, CORDEIN Benoît, COCQUELIN Marianne

Monsieur Philippe CAMON-GOLYA Maire, s'est retiré de la séance au moment du vote

Excusés : UROS Catherine, DUPIOL-LAFAURIE Isabelle, CANTIN Jérôme

Secrétaire : TASSY Carole

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « ECOQUARTIER » de la commune d'Auros ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que c'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public ;

Considérant que ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données comptables et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

ARRETE les résultats définitifs ci-dessous :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 340 149.62	1 364 609.71	2 704 759.33
	Recettes réalisées	132 282.59	119 078.80	251 361.39
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 354 571.26	2 248 691.82	3 603 263.08
	Dépenses réalisées	114 015.25	217 767.48	331 782.73
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	18 267.34	-98 688.68	-80 421.34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	14 421.64	884 082.11	898 503.75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	32 688.98	785 393.43	818 082.41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	32 688.98	785 393.43	818 082.41

Hors de la présence de Monsieur le Maire qui s'est retiré au moment du vote, il est procédé au vote du CFU 2025 du budget communal sous la présidence de Monsieur Eric DUCHAMPS adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

À la majorité des suffrages exprimés, 11 VOIX pour, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Ecoquartier » de la commune d'Auros ;
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le 4 Mars 2026

Pour extrait conforme

Le Président
Eric DUCHAMPS



La secrétaire de séance
Carole TASSY